

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 juin 2025 à 18h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : Mesdames : Nancy Cloutier
Josée Boulay

Messieurs : Dany Minville
Jean-William Ayotte
Normand Poirier
Jean Louis Clavet

Étaient également présentes mesdames Léona Francoeur, directrice générale par intérim et Marie Dufresne gestionnaire.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marcel Mainville constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 121-06-2025

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Avis de motion et adoption du premier projet de règlement portant sur la modification de zonage # 2007-05-01-2024
- 3- Annulation des résolutions en lien avec le règlement # 2007-05-01-2024 (78-05-2024, 109-06-2024, 155-08-2024, 156-08-2024.
- 4- Équipements électriques (oxycair)
- 5- Voire municipale
- 6- Engagement projet étudiants (2)
- 7- Innergex
- 8- Ganex (calibration)
- 9- Compteurs d'eau (Soumission)
- 10-Comptes a payer
- 11-Période de questions
- 12-Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT :

Madame Nancy Cloutier conseillère,

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2007-05-01-2024 portant sur des modifications de zonage.
- Dépose le projet de règlement numéro 2007-05-01-2024 intitulé : Premier projet de règlement amendant le règlement numéro 2007-05, (règlement de zonage de la municipalité du Canton de Cloridorme.

Résolution # 122-06-2025

Annulation des résolutions en lien avec le règlement
#2007-05-01-2024, adoptées en 2024

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE, CONSEILLER IL EST
RÉSOLU ;

D'annuler les résolutions suivantes : #78-05-2025;109-06-
2024;155-08-2024;156-08-2024, étant donné que la
procédure d'adoption n'a pas été respectée selon la Loi
sur l'Urbanisme et l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 123-06-2025

Équipement électrique (oxycair)

Considérant que nous avons reçu une demande pour l'achat
d'équipements électriques ayant servi au projet Oxycair
dans les années 2000 et que la municipalité ne voit pas
quel usage elle pourrait en faire;

CONSIDÉRANT QU'UN entrepreneur s'est montré intéressé à
acquérir ledit équipement;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JEAN WILLIAM AYOTTE
CONSEILLER et il est résolu :

QU'après analyse les membres du conseil sont tous d'avis
de se départir de l'équipement et font une contre-offre
pour 3000\$ à la Compagnie RJD Électrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- Voirie : toujours en attente d'une réponse du
gouvernement ce point est donc reporté.

Résolution # 124-06-2025

Engagement étudiants

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY, CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède aux engagements
suivants : Melik Poirier et Mia Labrie, pour 35
heures/semaine pour huit semaines au taux horaire de
16.10\$.

Monsieur Normand Poirier se retire sur cette question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 125-06-2025

Fonds de visibilité Innergex

CONSIDÉRANT QUE les organismes du milieu étaient invités
à présenter une demande dans le cadre du fonds de
visibilité de Innergex;

CONSIDÉRANT QUE les demandes reçues ont été analysées par
le conseil municipal en fonction des critères du
formulaire et de la bonne utilisation des fonds obtenus;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JEAN WILLIAM AYOTTE
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme, selon la liste établie en fonction des demandes reçues, demande à Innergex de faire parvenir aux organismes dont les dossiers ont été retenus les montants alloués à chacun :

PARTIE 1 : 300\$/chaque

50 ans + : souper hommage aux bénévoles et Chevaliers de Colomb, rénovation du vieux cimetière adressé à Marcel Mainville au 250, route 132 Cloridorme G0E 1G0

Association Chasse et Pêche de Cloridorme, réfection accès au champ de tir, adressé à Claude Dupuis, 288, route 132

Comité de la Fête de Noël (achat de cadeaux) adressé à Gilles Deschênes au 606, route 132

PARTIE 2

Administration portuaire : démonter pontons 1 000\$
Adressé à Huguette Fournier au 631, route 132

Association des pompiers volontaires, fonds pour appareils respiratoires, adressé au 472, route 132 6 937\$

Les As de la Motoneige, tronçon piste 1 000\$
Conditionnel à ce qu'ils reçoivent la subvention demandée sur
Présentation de la pièce justificative que nous vous ferons
Parvenir dès réception.

Messieurs Marcel Minville, maire et Dany Minville, conseiller se retirent sur ce point.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 126-06-2025

Ganex/débimètre

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST RÉSOLU ;

De procéder à la calibration de deux débimètres au coût de 2 046\$ plus taxes applicables par Ganex.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 127-06-2025

Compteurs d'eau /Soumission

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé des soumissions pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu deux soumissions, que le conseil a rejeté étant donné que nous ne connaissions ni la marque, ni le prix unitaire des compteurs d'eau, de même que pour l'installation nous n'avions aucun détail;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil retourne en soumission et cette fois-ci des précisions seront apportées, afin de vraiment connaître les coûts. Nous ferons parvenir à plusieurs autres entrepreneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière-trésorière

Résolution # 128-06-2025

Comptes à payer

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER, CONSEILLER IL EST
RÉSOLU ;

D'effectuer le paiement des comptes suivants : Accès
logis à Grande-Vallée : 986.36\$, Raymond Chabot, audit :
5 492.95 et Ganex (Chloration); 21,579.43\$, solde de
2024.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Période de questions

Aucune question

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la
présente séance est levée à 19h32

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2) du Code municipal ».

Maire

Greffière-trésorière